



MINSANTE

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE



Mis en oeuvre par

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



**Organisation
mondiale de la Santé**



FICHE TECHNIQUE

ATELIER DE FORMATION DES RESPONSABLES DE CERTAINES
ADMINISTRATIONS SUR, LA COUVERTURE SANITAIRE
UNIVERSELLE, LA PROTECTION SOCIALE EN SANTÉ ET LE
GENRE

Période : Du 22 au 25 mai 2024.

Lieu : Kribi

1. Contexte et Justification

Chaque année, 100 millions de personnes tombent dans la pauvreté en raison des dépenses de soins médicaux, tandis que 800 millions de personnes consacrent au moins 10 % du budget de leur ménage aux soins de santé, ce qui a un impact particulièrement négatif sur les pauvres. La protection sociale en santé est essentielle pour atteindre l'objectif de la couverture sanitaire universelle, qui souligne l'importance d'une protection financière et d'un accès effectif aux services essentiels de soins de santé de qualité. Ainsi, les cibles des ODD relatives à la couverture sanitaire universelle (ODD 3.8) et aux systèmes universels de protection sociale, y compris les socles (ODD 1.3), sont deux mesures prioritaires complémentaires et étroitement liées visant à mener une vie saine et digne pour tous, ce qui est au cœur du développement durable et de la justice sociale.

Les objectifs, les fonctions et les principes des systèmes de protection sociale en santé sont fondés sur les normes internationales de sécurité sociale adoptées par l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ces instruments reflètent un consensus international forgé par les gouvernements ainsi que par les organisations d'employeurs et de travailleurs.

Aussi, les régimes de protection sociale non contributive ciblent souvent des groupes particulièrement vulnérables, comme les personnes ayant perdu leur capacité de travail pour cause de vieillesse et/ou de handicap, ou encore les ménages n'ayant pas ou plus de soutien de famille (par ex. : orphelins, veuves, femmes divorcées ... (UNICEF et IPC-IG).

La protection sociale en santé désigne une série de mesures publiques organisées et privées mandatées pour atteindre :

i) l'accès effectif aux soins essentiels de santé de qualité sans difficultés financières ;
et

ii) la sécurité du revenu pour compenser la perte de revenus en cas de maladie.

En effet, le manque de soins essentiels de santé abordables et de qualité risque de créer à la fois une mauvaise santé et un appauvrissement, avec un impact plus important sur les plus vulnérables. C'est pourquoi le principe de l'universalité de la couverture a été souligné très tôt dans les normes de sécurité sociale.

En 2005, tous les Etats Membres de l'OMS ont pris l'engagement de parvenir à la couverture sanitaire universelle.

Cet engagement était l'expression collective de la conviction que la santé est un droit fondamental de tout être humain, et que tous les êtres humains devraient avoir accès aux services essentiels de santé de qualité dont ils ont besoin sans courir le risque de s'appauvrir ou de connaître la ruine financière au moment où ils les utilisent. Les efforts déployés pour parvenir à la couverture sanitaire universelle constituent un moteur puissant sur la voie de l'amélioration de la santé et du bien-être, et de la promotion du développement humain durable.

En outre, la Recommandation de l'OIT numéro 202 adoptée en 2012 rappelle que les Etats membres de l'OIT devraient, en fonction des circonstances nationales, établir aussi rapidement que possible et maintenir leurs socles de protection sociale qui garantissent au minimum que, tout au long de la vie, toutes les personnes dans le besoin aient accès aux soins de santé essentiels et à une sécurité de revenu de base qui, ensemble, garantissent un accès effectif aux biens et services définis comme nécessaires au niveau national. L'adoption de cette Recommandation traduit le ferme engagement des Etats membres à poursuivre les directives qu'ils se sont eux-mêmes défini pour atteindre la couverture effective de leurs populations par la construction d'un socle de protection sociale y compris la protection sociale en santé.

Pour traduire cet engagement international, le Ministre de la Santé Publique a procédé le 12 Avril 2023 à MANDJOU dans la Région de l'Est au lancement officiel de la Couverture Santé Universelle (CSU) phase I au Cameroun.

La CSU est aujourd'hui l'une des principales cibles sanitaires des Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle concourt à la réalisation d'autres objectifs tels que l'inclusion sociale, la réduction des inégalités, l'égalité des sexes, l'éradication de la pauvreté, le développement du capital humain et partant la croissance économique.

Dans sa phase I, la CSU vise précisément à augmenter l'accès et l'utilisation des services couverts par ladite phase à travers la levée des barrières financières et l'amélioration de la qualité des soins et services de santé. Elle a pour cible pour la phase I : les femmes enceintes, les enfants de 0 à 5 ans, les PVVIH, les personnes souffrant de la tuberculose, les patients nécessitant des séances de dialyse.

Cependant, L'implémentation efficace de cette CSU phase I sur l'étendue du territoire nécessite une imprégnation et une appropriation de la politique par les acteurs clés de certaines administrations.

Plusieurs formations sur la thématique ont déjà été conduits notamment parle BIT et l'OMS à l'attention des cadres de l'administration. Malheureusement, du fait des départs dans l'administration publique, il s'est avéré un besoin criard de renforcement des capacités des acteurs principalement des responsables du Minsanté, Minfi, Mintss, Minas , premier ministère ect sur les questions de couverture sanitaire universelle, de protections sociales en santé et le genre afin de les outiller pour mieux conduire le processus d'opérationnalisation de la CSU au Cameroun.

C'est dans cette perspective que P4H en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF,l'OIT, la Banque Mondiale et le groupe L4UHC organise cette formation sur la couverture sanitaire universelle, la protection sociale en santé et le genre dans le cadre de la mise en œuvre de la CSU au Cameroun.

2. Objectif général de l'activité

Former les responsables de l'administration, du parlement et des OSC sur les contours liés à la Couverture Sanitaire Universelle, la protection sociale en santé et le genre ;

3. Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira de renforcer les capacités des premiers responsables et des cadres de l'administration sur :

1. Les notions de protection sociale et particulièrement protection sociale en santé (contributive et non contributive)
2. Les contours liés à la couverture santé universelle et l'assurance maladie
3. Les déterminants sociaux de la santé et le rôle de la protection sociale
4. Le financement de la santé/mobilisation des ressources
5. La Gestion des finances publiques pour la santé

6. Paquet des prestations de la PSS
7. Prise en compte de l'égalité de genre dans la protection sociale et la CSU
8. Comment prendre en compte l'économie informelle
9. la gouvernance / administration / gestion de la PSS
10. Les préalables indispensables pour aller vers la CSU

4. Méthodologie

Pour atteindre les objectifs et les résultats attendus sus cités, ces activités se dérouleront pendant 04 jours et réunira une trentaine de participants provenant de :

- Des services du Premier Ministre : 02
- Ministère de la santé : 06
- Ministère des finances : 04
- Ministère de la planification : 02
- Ministère du travail et de la sécurité sociale : 02
- Ministère des affaires sociales : 03
- Parlement : 01
- CNSS : 01
- OSC :02
- FRPS : 02 (SUD ET EST)
- Partenaires au développement : 03
- GIZ/PROPASAR : 02

Les formations seront animées par des experts du BIT, l'OMS, L'UNICEF et la Banque mondiale. Elles se feront par présentation PowerPoint suivies de discussions.

Des séances d'exercices pratiques seront également réalisées pour s'assurer de la maîtrise des thématiques abordées.

5. financement

Le financement de l'Atelier sera assuré par le budget la coopération allemande GIZ

6. Agenda

le chronogramme indicatif de la formation se présente comme suit :

Heure	Activité	Responsable
Mercredi 22 mai 2024		
8h-9h00	Enregistrement et installation des participants	Equipe d'organisation
9h00 – 9h05	Briefing sur la coordination de la formation et présentation du programme	P4H
9h10 -9h20	Discours d'ouverture du représentant du Ministère de la santé	Minsanté
9h20 – 9h25	Présentation des participants	Tous
09H25-10H	Pré-test et objectifs de la formation	DPS
10h00-10h30	Présentation sur les Cadres et stratégies mondiaux de la couverture universelle de santé	DPS/MINSANTE
10h30 –11H00	Echange : Q/R	
11h00-11H30	<i>Pausé café</i>	<i>Equipe d'organisation</i>
11H30-12H15	Généralité sur la protection Sociale et la CSU	<i>DPS/Minsante</i>
12H15-12H45	Protection sociale contributive et non contributive	<i>DPS/Minsante</i>
12H45-13H15	Contribution de la protection sociale en Général à la réalisation de la CSU	MINTSS
13H15-14H00	Pause déjeuner	<i>Participants</i>
14H00 – 14H30	État de progression vers la CSU au Cameroun et perspectives	DPS/ MINTSS
14H30 – 15h00	Echange : Q/R	Tous
15h00 – 16h15	Présentation sur la mutualisation	MINTSS
16h15- 16h55	Présentation sur les déterminants sociaux de la santé et le rôle sur la protection sociale en santé	DPS

15h55 – 17h25	Echange : Q/R	Tous
17h25 – 17h35	Synthèse des travaux et clôture de la journée	Minsanté
Jeudi 23 mai 2024		
8h30 – 9h00	Enregistrement et installation des participants	Equipe d'organisation
9H00-10H00	Financement de la santé pour la progression vers la mise en œuvre de la CSU et questions	DPS/MINSANTE
10H00-10H15	Pause-Café	Participants
11H15-12H000	Expériences des pays qui mettent en œuvre la CSU : comment financent-ils la réforme ?	OMS
12H00-13H00	Pause Déjeuner	
13h00 – 14h 00	Apport de la Gestion des finances publiques pour la CSU	MINFI
14h45 – 15h 15	Travaux en groupe : Sujets de discussion : <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sources de financements additionnelles peuvent-être mobilisées au Cameroun ? • Quelles stratégies peuvent-être mise en œuvre pour mobiliser ces financements ? • Quelles mesures peuvent être prises pour faire un plaidoyer pour un financement adéquat de la santé ? 	Tous
15h15 – 15h45	Restitution des travaux en groupes	Tous
15h45 – 16h30	Assurance Maladie et CSU : lien, différences	MINTSS/MINAS
16h30	Synthèse et clôture de la journée	Minsanté
Vendredi 24 mai 2024		
8h30 – 9h00	Enregistrement et installation des participants	Organisateur
9H00-9H30	Présentation sur les options financement retenues par la stratégie de développement de financement de la CSU au Cameroun	DPS/MINSANTE
9H30-10H00	Présentation sur le Paquet des prestations de la protection sociale en santé	MINSANTE/MINAS

10H00 – 10h30	Echange : Q/R	
10H30-11H00	Pause-Café	
11h00 – 11h50	Présentation sur l'extension de la protection sociale de la santé à l'économie informelle	MINTSS
11H50-12H15	la problématique liée à l'égalité du Genre dans la mise en œuvre de la protection sociale en santé et CSU	MINPROF
12h15– 13h00	Echange : Q/R	Tous
13h 00– 14h30	Pause-déjeuner	Tous
14h30 – 15h00	Présentation sur le paiement des prestations de la PSS	MINAS
15H00-15h30	Prise en compte des groupes vulnérables dans la CSU pour une protection	MINAS
15h30 – 16H00	Echange : Q/R	
16H00	Fin	
Samedi 25 mai 2024		
9H00-10H00	Présentation sur la gouvernance / administration / gestion de la PSS	MINTSS/ADAMA
10h00 – 10h30	Echange : Q/R	<i>Equipe d'organisation</i>
10h30 – 11h00	Pause café	Tous
11h00- 13H00	Travaux en groupe : Sujets de discussion : <ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont les institutions qui sont impliquées dans la mise en œuvre de la protection sociale en santé au Cameroun ? • Quels sont les défis actuels ? • Quels changements proposeriez-vous ? 	Tous
13h00 – 14h00	Restitution des travaux en groupe	Tous
14h00 – 15h00	Travail d'évaluation des participants	Tous
15h00 – 15h30	Présentation des résultats du travail d'évaluation des participants	

15h30 – 16h00	Synthèse et recommandations	Tous
16h00	Clôture de la formation et Repas	Minsanté